

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020****Vos références****Numéro fiscal**

Déclarant 1 (C) : 03 05 914 564 326

Déclarant 2 (C) : 09 24 830 272 499

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :LA POTARDE
63490 BROUSSE**Numéro FIP :** 630 26 56 0034317789 3**Référence de l'avis :** 20 63 A007979 09**Numéro de rôle :** 011**Date d'établissement :** 08/07/2020**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2020M BONGRAND JEAN PIERRE
OU MME BONGRAND AGNES
LA POTARDE
63490 BROUSSE

63052

Somme qui vous est remboursée**937,00 €****Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.****Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le
compte bancaire suivant :**

FR76 1871 5002 000X XXXX XXX8 779

Identifiant de la banque : CEPAFRPP871

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)**• pour le paiement de votre impôt :**TRESORERIE DE CUNLHAT
PCE SAINT MARTIN
BP 14 63590 CUNLHAT**• pour le montant de votre impôt :**SIP AMBERT
SAID GESTION
PCE CHARLES DE GAULLE
63600 AMBERT

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 818
Nombre de parts : 7,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 05 914 564 326

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONGRAND

Déclarant 2 - Nom de naissance : BAUDIN DE LA VALETTE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		4		

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				7,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....		27378		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4988		
Pensions, retraites, rentes.....	17801			
Abattement spécial de 10%.....	- 1780			
Salaires, pensions, rentes nets.....	16021	22390		38411
Revenu brut global.....				38411
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		2600	2600	
Total des charges déduites ¹¹.....				- 2600
Revenu imposable.....				35811
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	7
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	6	6		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Dons aux oeuvres.....	356	356	0	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Emploi salarié à domicile.....	1876		1876	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 938
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 937
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³:

- 937

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

937

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

35818

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

7

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 2
15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401